

## Y a t'il une loi contre ses femmes légeres qui ont des enfants dr

## Par hamonic\_old, le 11/10/2007 à 14:48

pius je porter plainte contre la maitresse de mon conjoint pour avoir eu un enfant au detriment de ma propre famille et accepter le paiement de cette pension alors que l'on ne peut pas voir cette enfant.je pense que l'on devrait punir ces femmes qui ont des enfants dans leur propre interet qui n'est souvent que financier.un enfant ne se fait pas à la légere.je veux bien assumer l'infidelite de mon epoux mais je veux qu'elle soit punit au meme titre que lui.elle a voulu cet enfant moi on ne m'a rien demande et pourtant c moi qui subit encore cette trahison

## Par Jurigaby, le 11/10/2007 à 19:27

Problème trés interessant.. J'avais failli écrire un papier là dessus..

En tant que garçon, je me suis toujours dit que si demain j'avais un enfant (contre mon gré) avec une demoiselle, alors je pourrais en payer les conséquences à vie...

Ceci dit, vous ne pouvez rien faire... La justice ne condamnera jamais une femme au seul motif qu'elle a fait un bébé...

Par ly31, le 14/10/2007 à 09:46

Bonjour,

Désolée, mais je prends part à cette "conversation", je comprends tout a fait cette dame, trahie par son mari, et de plus, devoir subir toutes les conséquences qui s'imposent .....

La justice : ne condamnera jamais cette femme ......, si cela n'est pas un acte hors la Loi, personnellement je considère, que dans ce cas c'est de la bigamie "déguisée" puisqu'en France la bigamie n'est pas acceptée!

La Loi est ainsi, mais personnellement je trouve cela inadmissible !!!!!!!!

Je souhaite bon courage a cette dame et une bonne fin de week end à Jurigaby

ly31

## Par **Upsilon**, le **14/10/2007** à **17:19**

Oula:)

Si je suis d'accord pour dire que la situation est inadmissible et qu'il faudrait pouvoir y remédier, il ne faut pas employer n'importe quel mot! Ce ne sera jamais de la bigamie!! Il s'agit d'une relation adultérine, mais surement pas de la bigamie!

Ne vous mettez surtout pas en tête que je suis du mauvais côté, je vous soutiens de tout coeur. Néanmoins, au moins en théorie, la pension versée l'est au seul profit de l'enfant, qui n'est en rien responsable des agissements irresponsables de ses parents!